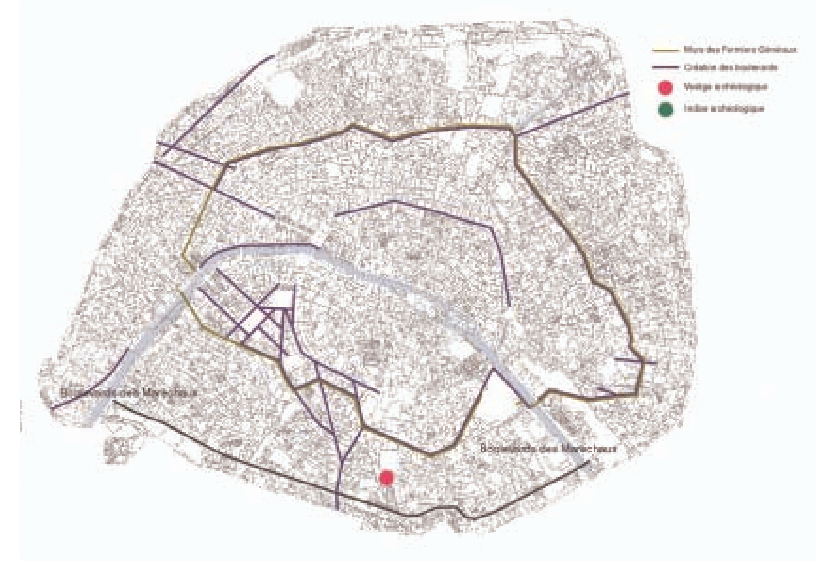
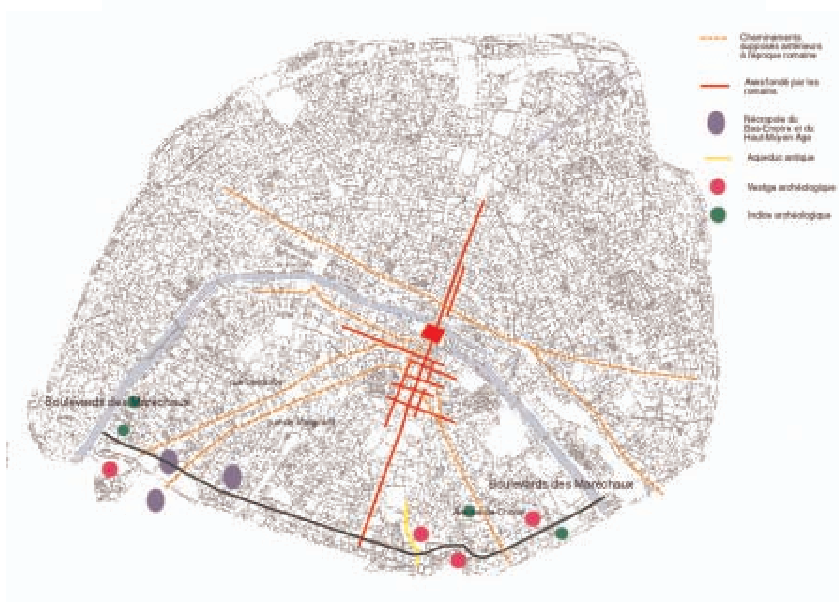
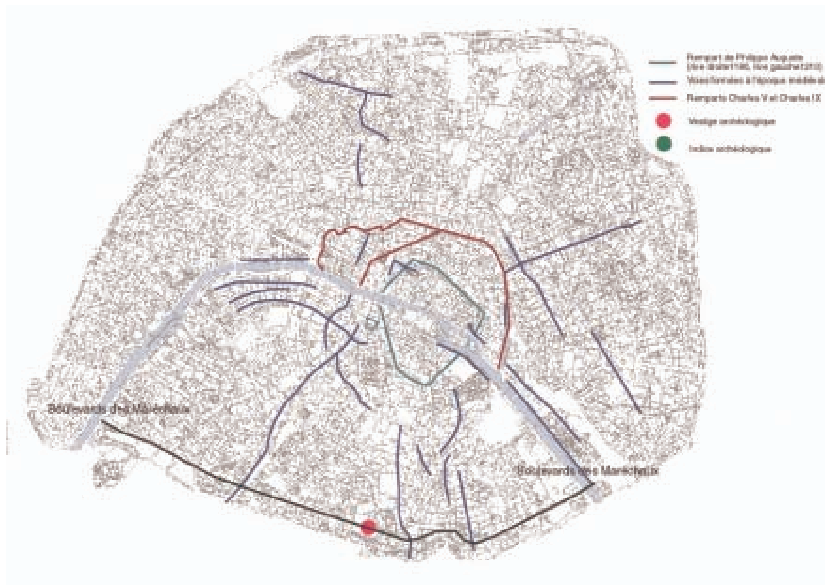


L'héritage de l'époque protohistorique, gallo-romaine et romaine



L'héritage de l'époque moderne



L'héritage de l'époque médiévale



L'héritage du XIXème siècle

Les servitudes relatives aux monuments historiques comprennent :

- les mesures de classement et d'inscription prises sur le territoire couvert par le P.O.S de Paris en application des articles 1° à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée,
- les périmètres de protection des immeubles classés ou inscrits, résultant des dispositions des articles 1° et 13 bis et portant effet sur le territoire couvert par le P.O.S. de Paris.

Les servitudes relatives aux monuments naturels et aux sites comprennent :

- les sites inscrits et les sites classés sur le territoire couvert par le P.O.S. de Paris en application de la loi du 2 mai 1930,
- les zones de protection des sites créés en application de l'article 17 de la loi susvisée et portant effet sur le territoire couvert par le P.O.S. de Paris.

3.7. PERCEPTIONS PAYSAGERES

3.7.1 Paysages des Boulevards des Maréchaux

Le paysage des Boulevards des Maréchaux, situés dans les 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements, est perçu soit comme un espace de la ville relativement homogène avec des perspectives visuelles axées par rapport au tracé des boulevards, soit comme un espace aéré qui s'ouvre avec des perspectives visuelles latérales.

L'homogénéité du paysage des boulevards des Maréchaux est perceptible lorsque le bâti le long des rives est relativement continu, les hauteurs de bâtiments équivalentes de part et d'autres des boulevards et le relief quasi absent. C'est le cas par exemple pour certains tronçons du boulevard Brune (14^{ème}). Dans ces tronçons, la proportion du végétal est faible par rapport à la densité de constructions.

Le paysage des boulevards a été aéré quand le bâti est discontinu le long des rives. Cette perception est due également à la présence de grands espaces libres ou peu bâtis le long des rives ainsi qu'à la présence d'un relief accentué. C'est le cas par exemple pour certains tronçons des boulevards Kellermann (13^{ème}), Jourdan (14^{ème}) et Lefebvre (15^{ème}). Dans ces tronçons la présence le long des boulevards de grands espaces plantés ou peu bâtis, comme le parc Kellermann, le cimetière de Montrouge, le parc Montsouris ou encore le Parc des Expositions, contribue à cette perception d'ouverture de l'espace des boulevards vers ses rives latérales.

Cette ouverture est d'autant plus réelle que le relief et la largeur des boulevards permettent de découvrir au lointain un grand paysage, comme les coteaux du XIV^{ème} arrondissement depuis ceux de Vanves, la vallée de la Bièvre, le boulevard Kellermann, les coteaux d'Ivry puis la Seine à nouveau vers l'Est.